



## **Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique**

Communiqué de mai 2021

Chères participantes, chers participants,

Un an déjà que la pandémie de la COVID-19 a bouleversé nos habitudes de vie, nécessitant de grands ajustements à nos façons de faire. Depuis, tous les intervenants impliqués dans la gestion du Régime se sont adaptés à cette nouvelle réalité et ils assurent, à distance, la continuité des opérations du Régime, incluant le Comité de retraite et ses sous-comités. Souhaitons que la vaccination en cours présentement puisse nous permettre de revenir à une certaine normalité dans les prochains mois.

C'est avec plaisir que je vous présente, en tant que président du Comité de retraite, les faits saillants des activités effectuées par le Comité de retraite et ses sous-comités depuis avril 2020 ainsi que les plus récentes informations financières concernant le Régime.

De façon exceptionnelle, la dernière assemblée annuelle s'est tenue le 27 octobre 2020 plutôt qu'en juin 2020, et pour la toute première fois, en mode virtuel. Cette année, l'assemblée annuelle aura lieu le 8 juin 2021, et compte tenu de la situation actuelle, elle se tiendra également en mode virtuel.

### ***Comité de retraite***

Lors de l'assemblée du 27 octobre 2020, les membres du Comité de retraite ont renouvelé mon mandat à la présidence du comité ainsi que celui de M. Steven Chamberland à titre de secrétaire du comité et ce, jusqu'à la fin de nos mandats respectifs.

De plus, chaque année, le mandat de certains membres du Comité de retraite vient à échéance ; il doit donc être renouvelé ou offert à de nouveaux membres.

Ainsi, le mandat de M. Luc Baron, nommé par la Corporation, a été renouvelé le 20 octobre 2020 pour un troisième mandat de trois ans.

Enfin, lors de l'assemblée annuelle du 27 octobre 2020, M. Steven Dufour, désigné par les participants actifs du personnel enseignant (avec droit de vote), était réélu pour un deuxième mandat de trois ans, M. Michel Perrier, désigné par les participants non-actifs (avec droit de vote), était élu pour un premier mandat de trois ans et Mme Manoela Calderon-Contreras, désignée par les participants actifs (sans droit de vote), était élue pour un premier mandat de trois ans.

Les principales activités du Comité de retraite depuis avril 2020 ont été les suivantes :

- Surveiller la performance de la Caisse et la situation financière du Régime ;
- Prendre connaissance de la Politique de financement du Régime déposée par le promoteur ;
- Procéder à un appel d'offres pour les services de garde de valeurs ;
- Adopter des nouvelles répartitions cibles pour chacun des volets ;
- Adopter des lignes directrices à l'égard de l'investissement responsable ;
- Recommander l'adoption des modifications apportées au Régime en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'égard de l'indexation des rentes du nouveau volet, du service crédité après 65 ans et de la prestation anticipée ;
- Faire préparer un rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019 et le déposer auprès des autorités gouvernementales ;
- Mettre en œuvre l'indexation des rentes du nouveau volet applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Revoir le mandat et la composition du Comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR) ;
- Rechercher un gestionnaire en actions mondiales ;
- Procéder à la révision et à la mise à jour de la Politique de régie interne (en cours).

### ***Comité de vérification***

Les principales activités du Comité de vérification ont été de procéder à la confirmation du droit à la rente des retraités (processus effectué à tous les 5 ans), préparer les états financiers audités au 31 décembre 2020 avec l'auditeur indépendant (Deloitte), procéder à l'analyse de conformité de deux gestionnaires (Teralys Capital et Letko Brosseau) et effectuer une analyse des frais de gestion de la Caisse.

### ***Comité de placement***

À la suite de la fin du mandat de M. Gilles P. Grenier, les membres ont nommé M. Normand Vachon à titre de président du Comité de placement avec date d'effet le 16 janvier 2020 ; son mandat a été renouvelé jusqu'en juin 2022.

Comme mentionné dans le dernier communiqué du président, en raison de la volatilité des marchés financiers causée par la COVID-19, le Comité de placement a surveillé de près les placements de la caisse de retraite, particulièrement au cours du deuxième trimestre de 2020.

Quant aux principales activités du Comité de placement depuis avril 2020, elles ont été les suivantes :

- Émettre des commentaires sur le projet de lignes directrices à l'égard de l'investissement responsable préparé par le CTIR.
- Faire préparer une modélisation actif-passif par le consultant externe en gestion des placements (Aon) en vue de revoir la répartition cible de l'Énoncé de politique de placement ;
- Recommander des nouvelles répartitions cibles pour chacun des volets et établir un plan de transition pour leur mise en œuvre ;
- Procéder à un appel d'offres auprès de gestionnaires en actions mondiales ;
- Réviser l'Énoncé de Politique de placement (en cours) ;
- Faire le suivi trimestriel du rendement des gestionnaires de la caisse de retraite avec le consultant externe en gestion des placements (Aon) ;
- Rencontrer cinq gestionnaires (Addenda Capital, Burgundy, Caisse de dépôt et placement du Québec, Dimensional et Letko Brosseau) ;
- Effectuer le suivi du mandat obligataire en superposition et du mandat en couverture de devise américaine.

### ***Comité de travail en investissement responsable (CTIR)***

Les principales activités du CTIR ont été de préparer un projet de lignes directrices à l'égard de l'investissement responsable, de le présenter au Comité de placement et au Comité de retraite afin de recueillir leurs commentaires, d'intégrer ces commentaires à la version finale et recommander son adoption auprès du Comité de retraite. Ce comité aura dorénavant le mandat d'être à l'affût des nouvelles tendances en investissement responsable et d'en informer le Comité de retraite.

### ***Informations financières à l'égard du Régime***

#### ***Rendement sur les placements***

Le rendement de la caisse de retraite en 2020, selon les états financiers vérifiés, a été de 4,3 % (3,7 % net de frais), ce qui représente une performance brute de quatrième quartile<sup>(1)</sup>.

Quant à sa performance sur une période de quatre ans (5,8%) et dix ans (7,9%), elle s'est classée dans le quatrième et deuxième quartile<sup>(1)</sup> respectivement. La performance de la caisse de retraite sera revue plus en détails lors de l'assemblée annuelle. L'actif net totalisait 576 millions \$ au 31 décembre 2020.

<sup>(1)</sup> Selon l'Univers de performance des gestionnaires institutionnels de la firme externe de consultants en placements au 31 décembre 2020.

### *Situation financière du Régime*

Une nouvelle évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2019 et le rapport a été déposé auprès des autorités gouvernementales en décembre 2020. Selon ce rapport, la situation financière du Régime selon l'approche de continuité fait état d'un déficit (ratio) de capitalisation de 59 165 900 \$ (88,0 %) pour l'ancien volet (service antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et d'un surplus de 17 926 500 \$ (118,5 %) pour le nouveau volet (service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) ; ce surplus est entièrement affecté au Fonds de stabilisation.

Au 31 décembre 2020, l'estimation de la situation financière du Régime, laquelle utilise les mêmes hypothèses que celles au 31 décembre 2019, fait état d'un déficit (ratio) de capitalisation estimé à 53 779 949\$ (89,1 %) pour l'ancien volet et d'un surplus estimé à 19 019 639\$ (116,0 %). Bien que le rendement de la caisse de retraite en 2020 ait été inférieur au rendement attendu, on note une légère hausse du ratio de capitalisation pour l'ancien volet par rapport à celui au 31 décembre 2019, laquelle s'explique principalement par la cotisation d'équilibre additionnelle d'un peu plus de 11 millions \$ versée par la Corporation en 2020. Quant au ratio de capitalisation du nouveau volet, on note une baisse par rapport à celui au 31 décembre 2019 due à la sous-performance de la caisse en 2020.

La prochaine évaluation actuarielle doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2022.

### ***Cotisations versées au Régime en 2020***

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2020, les cotisations de la Corporation versées à la Caisse de retraite en 2020 se sont élevées à 24 812 005 \$, dont 14 482 464 \$ en cotisations d'équilibre pour le service passé. Quant aux cotisations des participants, elles ont été de 9 722 129 \$. Ces cotisations sont conformes aux lois en vigueur et respectent les engagements de la Corporation et des participants.

### ***Modifications au Régime***

L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019 permet d'accorder une indexation des prestations du nouveau volet, laquelle est financée par le fonds de stabilisation.

Une modification au 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévoit donc une indexation de la rente du nouveau volet aux dates suivantes :

- **1<sup>er</sup> janvier 2021** (pour ceux qui n'étaient pas visés par l'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en vertu des dispositions précédentes) : pourcentage variant de **1,13% à 2,89%** selon la date de retraite ou de cessation d'emploi ;
- **1<sup>er</sup> janvier 2022 et 1<sup>er</sup> janvier 2023** (pour les participants retraités et conjoints survivants ayant commencé à recevoir leur rente au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et aux participants ayant cessé d'être à l'emploi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020) : **0,26%**

De plus, des modifications ont été apportées au Régime avec date de prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, lesquelles prévoient :

- Que les participants de 65 ans et plus cotisent au régime et accumulent du service crédité jusqu'à la date de leur départ à la retraite ou jusqu'à la date maximale permise par la Loi de l'impôt sur le revenu, selon la première des deux éventualités.
- Les dispositions nécessaires pour qu'un participant puisse, s'il y a entente avec l'employeur prévoyant la réduction du temps de travail avant la retraite, recevoir la prestation anticipée prévue par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En guise de conclusion, nous vous attendons en grand nombre à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu le 8 juin 2021, au cours de laquelle vous sera présenté le rapport annuel du Régime pour l'année 2020.

Pour de l'information à jour au sujet de votre Régime, n'hésitez pas à consulter le site Internet du Régime à l'adresse [www.polymtl.ca/retraite](http://www.polymtl.ca/retraite).

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues du Comité de retraite pour leur participation active au sein du Comité ainsi que les membres du Bureau de la retraite pour leur précieux soutien.

Sincères salutations,



Dominic Cappe  
Président du Comité de retraite